



## La soumission et l'abnégation, bases du service divin

« Alors tu feras avancer Aharon et ses fils à l'entrée de la Tente d'assignation et tu les feras baigner. Tu revêtiras Aharon du saint costume ; tu l'oindras et le consacreras à Mon ministère. » (Chémot 40, 12-13)

Ces versets m'ont toujours étonné. Pourquoi l'Eternel demande-t-il à Moché de laver Aharon, puis de lui mettre les vêtements de fonction et l'oindre avec de l'huile ? N'était-il pas dégradant qu'on se comporte envers lui comme avec un jeune enfant ? Ne pouvait-il donc pas faire ces actions lui-même ?

Les versets suivants indiquent que Moché devait agir de même à l'égard des enfants d'Aaron : « Puis tu feras approcher ses fils et tu les vêtiras de leurs tuniques. Tu les oindras, ainsi que tu auras oint leur père et ils deviendront Mes ministres. » (Chémot 40, 14-15) La même question se pose ici.

Il me semble que la Torah désire nous enseigner que la soumission et l'abnégation constituent une base du service divin. L'homme doit savoir qu'il n'existe rien dans le monde en dehors de l'accomplissement de la volonté divine, tandis que ses propres volontés doivent être annulées, à l'instar d'un serviteur qui aime tant son maître qu'il est prêt à tout faire pour le satisfaire, dût-il se sacrifier ou se trouver diminué. Animé d'un esprit de soumission sincère, il obtempère à tous ses ordres et rien ne compte plus pour lui que d'accomplir la volonté de son maître.

C'est justement ce que le Saint béni soit-Il voulait enseigner à Aharon et à ses enfants : la manière authentique et exhaustive de Le servir, en l'occurrence en annulant son ego. Or, dès l'instant où Moché a oint Aharon et ses enfants, ils sont devenus semblables à des objets consacrés, exactement comme tous les ustensiles du tabernacle, par exemple l'autel ou la cuve. Du fait qu'ils ont acquis ce statut, la loi s'appliquant à ces objets est aussi devenue valable pour eux : quiconque les profanait devait rembourser un cinquième de leur valeur, en plus du capital. Car, suite à cette onction, Aharon et ses fils sont devenus de véritables objets consacrés, voués au service de l'Eternel.

Cependant, l'homme ne peut atteindre ce niveau qu'après avoir opéré une annulation totale de son ego en faveur du Créateur. Or, il n'existe pas de plus grand effacement que de se montrer prêt à se faire laver par un plus jeune que soi et, encore davantage pour une personne honorable comme Aharon le Cohen gadol. Il accepta que Moché le lave comme un petit enfant parce qu'il était prêt à se sacrifier pour la volonté divine donc, a fortiori, à subir une humiliation, à l'image de cet esclave faisant totalement abstraction de ses volontés propres pour se plier inconditionnellement à celle de son maître.

Il va sans dire que, du point de vue de Moché également, il n'était pas aisé d'exécuter ces ordres de l'Eternel, car il savait qu'il humiliait son frère en le lavant. Toutefois, conscient que telle était la volonté divine, il l'accomplit de plein gré, avec joie, sans hésiter ni poser la moindre question, comme le souligne le verset : « Moché obéit : tout ce que l'Eternel lui avait prescrit, il s'y conforma. » (Ibid. 40, 16) Tel est le comportement type d'un fidèle serviteur, annuler sa propre volonté en faveur de celle de son maître, ne pas tenir compte de son propre honneur et être prêt à subir l'humiliation pour exécuter ses ordres.

Cet épisode nous livre une édifiante leçon de morale : quiconque désire devenir un « objet consacré » au Créateur doit passer par le processus subi par Aharon. Tout d'abord, « tu les feras baigner » : il nous incombe de nous purifier de toute souillure qui se serait attachée à nous et de nous laver par les eaux de la Torah. Puis « tu revêtiras Aharon du saint costume » : nous devons nous couvrir de vêtements spirituels composés d'observance de la Torah, des mitsvot et des bonnes actions, appelés par nos Sages « l'habit des Maîtres ». Enfin, « tu l'oindras et le consacreras » : il nous appartient de nous « oindre » comme un Cohen partant en guerre pour combattre dans la guerre de la Torah. Si l'on suit cette voie sainte, il est sûr que notre être se transformera en ustensile saint, digne de servir l'Eternel qui viendra volontiers résider en nous.



	All.	Fin	R. Tam
Paris	18h57	20h05	20h55
Lyon	18h45	19h50	20h37
Marseille	18h42	19h45	20h29
Tel Aviv	18h37	19h36	20h12
Jérusalem	18h20	19h34	20h14

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché  
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France  
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33  
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David  
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël  
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570  
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe  
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël  
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527  
orohaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm  
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël  
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003  
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula
Le 1er Nissan, Rabbi Chlomo Pinto
Le 2 Nissan, Rabbi Chalom Dov, l'Admour de 'Habad
Le 3 Nissan, Rabbi Ye'hie'el Mi'hel, le saint Maguid de Zlatchov
Le 4 Nissan, Rabbi Yaakov Tsvi de Nikelburg
Le 5 Nissan, Rabbi Avraham Yehochoua Heschil, le « Ohev Israël » d'Alfa
Le 6 Nissan, Rabbi Aharon Rata
Le 7 Nissan, Rabbi Sasson Mizra'hi



## L'appel qui aboutit à temps

Le vendredi, il règne toujours une activité particulièrement fébrile dans les bureaux de la Yéchiva. C'est habituellement le jour où l'on reçoit le plus d'appels téléphoniques de personnes désireuses de recevoir une brakha, un conseil ou des encouragements avant Chabbat. Or, ce laps de temps est très court, puisqu'à midi je quitte les bureaux de la Yéchiva pour prendre part aux préparatifs du saint jour.

En effet, comme on peut le voir dans la Guémara, les Tannaïm eux-mêmes n'hésitaient pas à « retrousser leurs manches » pour préparer Chabbat et, comme ils le disent si bien, « celui qui fournit des efforts la veille de Chabbat mangera le Chabbat » (Avoda Zara 3a). C'est en outre une tradition familiale que m'a transmise mon père, de mémoire bénie, qui aidait toujours notre mère zatsal dans ses préparatifs.

Nous disposons à la Yéchiva d'un central téléphonique, placé sous la responsabilité d'un standardiste chargé, selon le besoin, de transmettre les appels au bon destinataire : au président de la communauté, à moi ou au secrétariat – selon le cas.

Un vendredi, j'avais quitté mon propre bureau et, au moment précis où je passai à côté de l'un des bureaux, le téléphone se mit à sonner avec insistance. Cela m'étonna : j'ignorais qu'il y avait un téléphone dans ce bureau.

Instinctivement, je décrochai. Aussitôt, j'entendis une voix de femme s'écrier, soulagée : « Oh ! Quelle chance que j'aie enfin réussi à vous avoir ! Je suis en proie à un

tel problème que, parfois, je n'entrevois pas d'autre solution que de mettre fin à mes jours. Ce n'est pas la première fois que j'essaye de vous joindre pour vous demander conseil mais, jusqu'à présent, ça ne répondait jamais. À la fin, je me suis dit que c'était ma dernière tentative. Soit j'arrivais à vous avoir, soit je mettais fin à mes jours... »

Cette entrée en la matière me mit en alerte et j'entrepris aussitôt de la reconforter et, pour la faire renoncer à son projet macabre, lui expliquai la gravité d'un tel geste. Après qu'elle m'eut détaillé ses soucis, je lui donnai des conseils ainsi que ma brakha. Mon interlocutrice, qui se sentait déjà bien mieux, me remercia et racrocha.

Après cela, je restai quelques instants immobile, encore sous le choc. Il s'en était fallu de peu... Je décidai alors de mener mon enquête pour comprendre pourquoi cet appel avait abouti dans ce bureau. Il s'avéra que c'était le téléphone personnel de la secrétaire et que cet appareil n'était pas lié au standard. Personne n'était même censé en connaître le numéro et c'est pourquoi le fait que cet appel y ait abouti restait un mystère total. En outre, comment cela se faisait-il qu'il ait sonné pile au moment où je passai dans le couloir à côté de cette porte ?

L'enchaînement des faits prouvait, sans l'ombre d'un doute, que c'était le Créateur qui tirait les fils et m'avait permis de me trouver là au bon moment pour raisonner cette femme et l'empêcher de commettre l'irréparable.



## Paroles de Tsaddikim

### Comment découvrir le suspect ?

Comment est-il possible que Moché Rabénou, au sujet duquel l'Eternel atteste « de toute Ma maison, il est le plus fidèle », établisse le bilan et donne le détail de l'utilisation de chaque don ?

Le Midrach explique qu'il avait entendu les railleurs de la génération dire à son sujet : « Comment un homme, désigné pour superviser tous les travaux du tabernacle, pour recevoir les dons d'or et d'argent, sans avoir la moindre surveillance ni devoir rendre de comptes, peut-il ne pas être riche ? » Il leur répondit alors : « Je vous assure qu'à la fin des travaux, je vous présenterai le bilan. » Aussi, lorsqu'ils furent achevés, il est dit : « Telle est la distribution du tabernacle (...) »

Pourtant, lorsque tous les enfants d'Israël étaient occupés à ramasser le butin sur le rivage de la mer Rouge, Moché, quant à lui, alla rechercher le cercueil contenant les ossements de Yossef. Aussi, comment purent-ils à présent le soupçonner de détournement ?

C'est que l'homme se trouve là où sont ses pensées.

Cette réalité peut se vérifier dans tous les domaines de la vie. Un cordonnier remarque les chaussures portées par les gens, un coiffeur, leur coupe, un entrepreneur les immeubles, etc. On raconte à cet égard qu'une fois, le Saba de Novardok, voyageant en train, rencontra un Juif qu'il ne connaissait pas. Après avoir échangé quelques mots, il lui demanda : « Es-tu marchand de bois ? » L'autre, étonné, lui demanda à son tour : « Seriez-vous animé de l'inspiration divine ? » Le Saba lui expliqua alors : « Un artisan a l'habitude de regarder ce qui l'intéresse. »

Dès lors, nous comprenons comment les enfants d'Israël ont pu soupçonner Moché de malversation. En effet, ceux qui émirent de tels doutes étaient eux-mêmes suspicieux à ce sujet. Les hommes cupides regardèrent leur dirigeant à travers leurs lunettes et se dirent qu'ils n'auraient pas accompli un tel travail bénévolement. Aussi, de leur point de vue, il était clair qu'il y avait lieu d'émettre des doutes quant à l'honnêteté de Moché.

Rav Moché Sarjouk raconte l'histoire qui suit, datant de l'époque où n'existait pas encore la caméra. Son ami, patron d'une usine, soupçonnait de vol l'un de ses employés, mais n'avait aucune preuve à l'appui. Un jour, Rav Moché vint visiter cette usine et entendit une conversation entre plusieurs employés. Une dame racontait à sa collègue que son mari avait été désigné pour diriger un grand gma'h d'argent et qu'ils étaient très heureux de cette nouvelle fonction. L'employé soupçonné de vol se mêla à la discussion et demanda : « Combien reçoit-il en contrepartie ? »

Offusquée, elle répondit : « Que D.ieu préserve ! Il travaille bénévolement. »

Mais l'autre rétorqua : « Penses-tu réellement qu'il va se gêner de mettre quelques bonnes liasses dans sa poche ? Je n'y crois pas... »

## DE LA HAFTARA

« Ainsi parle l'Eternel D.ieu : au premier mois (...) » (Ye'hezkel chap. 45)

Lien avec la paracha : il est question des sacrifices offerts par le prince à Roch 'Hodech Nissan, ainsi que de la fête de Pessa'h. De même, le maftir de Chabbat Ha'hodech évoque Roch 'Hodech Nissan et la fête de Pessa'h qui approche.

## CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

### Une réprimande avisée

Il est interdit d'habiter dans un quartier de personnes médisantes et, a fortiori, de prendre place à leurs côtés, car il y aurait de grands risques qu'on tombe dans le péché.

Si l'on se retrouve dans un groupe de ce genre, on doit réprimander ses membres en leur expliquant la gravité de la médisance, même si notre reproche n'aura pas l'effet escompté, en s'assurant toutefois qu'elle n'ait pas l'effet inverse.





## PERLES SUR LA PARACHA

### Le but de l'or dans le monde

« Tout l'or employé à cette œuvre, aux diverses parties de l'œuvre sainte. » (Chémot 38, 24)

Dans son ouvrage 'Homat Anakh, le 'Hida zatsal cite la remarquable explication de Rabbi Vidal Hatsorfati sur ce verset : d'après nos Sages, le monde n'était pas digne d'utiliser l'or, qui n'a été créé que pour les besoins des travaux du tabernacle.

Cette idée peut se lire en filigrane à travers les mots de notre verset : « tout l'or employé », c'est-à-dire existant dans le monde, n'a été créé que pour « cette œuvre », autrement dit, pour effectuer les travaux du tabernacle.

Dispensés des mitsvot

« Ainsi fut terminé tout le travail du tabernacle de la Tente d'assignation ; les Israélites l'avaient exécuté en agissant, de tout point, selon ce que l'Éternel avait enjoint à Moché. » (Chémot 39, 32)

Il existe un principe connu selon lequel « celui qui est occupé à accomplir une mitsva est exempt d'une autre mitsva ». Par conséquent, ceux qui étaient impliqués dans les travaux du tabernacle étaient exempts des autres mitsvot.

L'ouvrage Imré Chéfer explique comme suit les précisions figurant dans notre verset. Comme nous le savons, la Torah a fait précéder l'ordre de respecter le Chabbat à celui d'effectuer les travaux du tabernacle afin de nous enseigner que ceux-ci ne repoussent pas le Chabbat. Cependant, comme nous l'avons expliqué, les travaux du tabernacle dispensaient des autres mitsvot, en vertu du principe évoqué plus haut.

C'est pourquoi la Torah souligne dans notre verset qu'une fois que ces travaux prirent fin, les enfants d'Israël furent à nouveau obligés d'accomplir toutes les mitsvot, selon la lecture suivante : « Ainsi fut terminé tout le travail du tabernacle de la Tente d'assignation ; les Israélites ont [de nouveau] fait tout ce que l'Éternel avait enjoint à Moché », à savoir l'ensemble des mitsvot desquelles ils étaient exempts durant la période de construction du tabernacle.

### L'assistance divine nécessaire pour les débuts

« Moché examina tout le travail : or, ils l'avaient exécuté conformément aux prescriptions du Seigneur. Et Moché les bénit. » (Chémot 39, 43)

Quelle bénédiction leur a-t-il donnée ? Il leur a dit : « Puisse la Présence divine résider dans l'œuvre de vos mains ! » (Rachi)

Mais pourquoi avaient-ils donc besoin de la bénédiction de Moché pour que le Saint béni soit-Il déploie Sa Présence dans le tabernacle ? Ils s'étaient impliqués dans sa construction dans un esprit de pureté et de sainteté et D.ieu leur avait promis d'emblée que, par ce biais, Il résiderait parmi eux.

Rabbi Eliahou Yourkansky zatsal, Roch Yéchiva de Mir aux Etats-Unis, explique que, pour réussir dans une entreprise spirituelle, l'homme a besoin que l'Éternel lui accorde une aide particulière et ininterrompue. Sans cette assistance, il n'est pas en mesure de réussir. C'est pourquoi les enfants d'Israël avaient besoin que Moché les bénisse pour que D.ieu réside parmi eux.

Tel est également le sens implicite de ces célèbres mots de nos Sages : « Tous les débuts sont difficiles. » Le Créateur attend de l'homme qu'il commence lui-même à fournir tous les efforts possibles pour parvenir à un but, puis seulement par la suite l'assiste. Aussi, les débuts sont-ils difficiles, du fait qu'alors, l'homme doit avoir recours à ses propres forces naturelles et ne peut compter sur l'aide divine.

### Qui nous a ordonné de procéder à l'ablution des mains

« C'est en entrant dans la Tente d'assignation ou quand ils s'approchaient de l'autel qu'ils devaient faire ces ablutions. » (Chémot 40, 32)

Rabbi Eliezer Papo zatsal, auteur du Pélé Yoets, explique ce verset sur le mode allusif : « C'est en entrant dans la Tente d'assignation » se réfère à la synagogue et « quand ils s'approchaient de l'autel » se réfère à la table, celle-ci étant comparable à l'autel. A ces deux moments, « ils devaient faire ces ablutions », autrement dit, avant de prier et avant de manger.

## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude  
de notre Maître le Gaon et Tsaddik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



## Adar, une opportunité d'inviter l'Éternel à résider en nous

Le 'Hidouché Harim – que son mérite nous protège – écrit que le mot Adar peut être rapproché du mot dira, appartement. J'explique ainsi ce rapprochement : du fait que, lors de ce mois, les enfants d'Israël ont accepté la Torah avec amour et de plein gré, comme le rapporte la Guémara (Chabbat 88a), la Présence divine est revenue se déployer parmi eux.

Ceci m'a également permis de comprendre cette célèbre sentence de nos Maîtres : « Dès qu'entre Adar, on augmente les manifestations de joie. » (Taanit 29a) A priori, nous pourrions nous demander pourquoi spécifiquement le mois d'Adar se caractérise par la mitsva de se réjouir. Si c'est en raison des nombreux miracles qui s'y déroulèrent, on peut objecter que les autres mois de l'année, il y en eut également et pourtant, nous ne trouvons pas que nos Maîtres nous aient ordonné de nous réjouir.

Avec l'aide de D.ieu, je répondrai à ces questions en m'appuyant sur l'enseignement donné par nos Sages (Méguila 13b) sur le verset « On consulta le Pour, c'est-à-dire le sort » (Esther 3, 7) : lorsque le Pour tomba sur le mois d'Adar, Haman se réjouit grandement, se souvenant que c'était celui où Moché était décédé ; mais il ignorait que le 7 Adar correspondait également à la naissance de Moché.

Je pense que nos Sages ont voulu signifier que, du fait que Moché est né le 7 Adar, depuis lors, il n'est jamais mort, car même « après leur décès, les justes sont appelés vivants » (Brakhot 18a). Plus encore, une fois que leur âme pure se sépare de leur corps matériel, ils s'élèvent encore davantage, comme ils le soulignent par ailleurs : « Les Tsaddikim sont encore plus grands après leur mort que de leur vivant. » ('Houlin 7b) Car leur vie devient totalement spirituelle, d'une pureté parfaite. Or, Haman l'ignorait.

Le Baal Hatourim fait remarquer que les lettres du nom Moché sont identiques à celles du Nom Hachem. J'explique ainsi le lien essentiel liant ces deux noms : de même que le Saint béni soit-Il est éternel, Moché Rabénou continue à vivre de manière posthume. Nos Maîtres affirment à ce sujet (Talmud de Jérusalem, Chékalim 2, 20) que, lorsqu'on cite une loi tranchée par un juste défunt, ses lèvres murmurent dans la tombe. Or, tout au long des générations, les enfants d'Israël étudient la Torah transmise par Moché et rapportent les lois qu'il enseigna ; aussi est-il éternellement vivant parmi nous.

Par conséquent, le mois d'Adar, marqué par la naissance de Moché, tient lieu de protection pour le peuple juif. C'est la raison pour laquelle nos Sages nous enjoignent : « Dès qu'entre Adar, on augmente les manifestations de joie. » Car, du fait que Moché est entré dans l'essence de ce mois en y naissant, on se réjouit, sous-entendu par la joie de la Torah. Du fait que c'est Moché qui transmet la Torah aux enfants d'Israël, chaque année, lors de ce mois, ses mérites et ceux de la Torah qu'il alla chercher au ciel pour nous transmettre s'éveillent à nouveau.

Il incombe à tout Juif d'utiliser à bon escient l'éclairage spirituel de ces jours-là pour s'élever spirituellement, en redoublant d'assiduité dans l'étude de la Torah et en s'y attelant avec amour et enthousiasme. Celui qui y parvient fera de son être un réceptacle saint voué à l'Éternel et méritera de jouir de la particularité du mois d'Adar – que D.ieu vienne résider en lui.



« Il prit ensuite le Statut qu'il déposa dans l'arche. »  
(Chémot 40, 20)

Rabbi Moché Midner zatsal explique ainsi ce verset : concernant tous les autres actes effectués par Moché pour l'édification du tabernacle, le texte ne mentionne que l'acte lui-même : « il plaça la table », « il posa le candélabre », etc. Par contre, au sujet des Tables de la Loi, il est écrit à la fois « il prit » et « il déposa ». Pourquoi ?

Afin de nous enseigner que, pour tout ce qui a trait à la Torah, il incombe à l'homme de prendre et de donner, de recevoir des autres et de les influencer. Il ne peut se contenter de garder sa Torah pour lui-même, mais se doit de la partager avec autrui en le faisant profiter de sa sagesse. Il s'agit d'apprendre et d'enseigner.

## DES HOMMES DE FOI

*, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi  
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto*

Un commerçant juif était confronté à un problème important : il avait acheté une grande quantité de marchandise à plusieurs autres négociants pour une valeur de quelques centaines de milliers de dollars. Mais il s'agissait de marchandise volée, ce qu'il était loin de soupçonner lors de la transaction. Il croyait sincèrement avoir fait une affaire honnête.

La police savait que la marchandise se trouvait chez notre ami. C'est pourquoi elle perquisitionna chez lui et se mit à entreprendre de grandes investigations pour la retrouver.

Le commerçant était fou d'inquiétude, confia son frère à notre Maître auquel il était venu demander une bénédiction. Il savait qu'outre la confiscation de toute la marchandise et la perte considérable que cela impliquait, il allait devoir comparaître en justice. Finalement, il lui faudrait déboursier une fortune en taxes et payer une amende colossale pour détention illégale de marchandise volée.

« Quand la police se présentera de nouveau, lui ordonna notre Maître, prends du sel et jette-le sur le pantalon des policiers, en prononçant cette requête : "Que par le mérite de Rabbi 'Haïm Pinto, tout le monde quitte cet endroit", et tu vas assister à des miracles, avec l'aide de D.ieu. Mais attention : ceci ne pourra se produire que si vous ignorez vraiment qu'il s'agissait de marchandise volée ! »

Notre Maître fait remarquer à ce propos qu'il n'existe aucune ségoula consistant à jeter du sel pour faire fuir des ennemis. Il est clair que

tout est ici question de foi. Quand quelqu'un se trouve dans une situation de laquelle il ne voit aucune issue, c'est justement là qu'il doit croire en D.ieu et ressentir que "Son secours vient de l'Eternel qui a fait le ciel et la terre". D'après ce que nous savons, ce conseil a remarquablement agi, à ceci près qu'en réalité, ce n'est pas lui qui a aidé cet homme, mais sa foi. Il savait qu'il devait faire ce qu'on lui disait et croire en D.ieu. »

Le frère retourna chez le commerçant et lui rapporta le conseil du Rav. En guise de réaction, il se mit à se moquer de lui : « Es-tu devenu complètement fou ? Ils veulent déjà nous jeter en prison et tu en rajoutes ? »

Le frère qui avait une grande foi dans la sainteté du Tsaddik ne tint pas du tout compte de ces paroles et décida d'appliquer à la lettre les consignes du Rav. Quand les policiers se présentèrent de nouveau, accompagnés de leur chef, il prit une grosse poignée de sel et la jeta sur leurs pantalons, tout en criant : « Que par le mérite de Rabbi 'Haïm Pinto, tout le monde quitte cet endroit. »

Les policiers le regardèrent et se regardèrent les uns les autres sans dire un mot. Puis, le chef se leva et déclara : « C'est bon, on y va, nous n'avons rien vu de suspect. » Se tournant vers le commerçant, il lui lança : « La prochaine fois, prenez garde de ne pas acheter de la marchandise volée. »

Ce fut une grande sanctification du Nom divin parmi les commerçants juifs.